

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 14 décembre 2010, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette première période de questions.

2010-12-624 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 14 décembre 2010.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2010, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2010, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2010 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2010
5. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Contribution au congrès du Forum Jeunesse
 - 5.2 Protocole d'entente avec la Société du vieux Canal de Beauharnois pour la gestion du théâtre d'eau Ohneka
 - 5.3 Protocole d'entente avec l'Hôtel Plaza et la compagnie 9121-1466 Québec inc. relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine ainsi qu'à l'utilisation du belvédère du Jardin des éléments

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Acceptation de la démission de madame Cynthia Mac Dougall au poste de technicienne en prévention au Service de sécurité incendie
- 6.2 Adoption de la politique de stages
- 6.3 Nomination au poste de technicien en géomatique au Service de l'ingénierie
- 6.4 Nomination d'un membre additionnel au comité de retraite
- 6.5 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois de novembre 2010
- 6.6 Renouvellement du contrat de programme d'aide au personnel

7. SERVICE DU GREFFE

- 7.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2011
- 7.2 Renouvellement des assurances de dommages de la municipalité

8. SERVICE DU CONTENTIEUX

- 8.1 Avenant au contrat d'exploitation de la salle Albert-Dumouchel intervenu avec Valspec inc.
- 8.2 Demande d'autorisation au Directeur des poursuites criminelles et pénales
- 8.3 Diverses autorisations relatives au stationnement dans le cadre de la tenue des Jeux du Québec, hiver 2011

9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 9.1 Adoption de la politique concernant les acquisitions de biens et services
- 9.2 Adoption de la politique de gestion contractuelle
- 9.3 Approbation de la liste de comptes numéro 146 totalisant 8 735 549,68 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 25
- 9.4 Dépôt du rapport budgétaire au 6 décembre 2010

10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Convention multipartite de financement visant la restauration et la mise en valeur du pont Jean-de-Lalande avec la Société du vieux Canal de Beauharnois et le Centre financier aux entreprises Desjardins
- 10.2 Diverses autorisations dans le cadre de la programmation culturelle de la Ville Salaberry-de-Valleyfield lors de la tenue des Jeux du Québec, hiver 2011
- 10.3 Mise à jour de la politique familiale afin d'y intégrer la démarche Municipalité amie des aînés et demandes de financement auprès du ministère de la Famille et des Aînés
- 10.4 Modification du protocole d'entente intervenu avec le Club de hockey Les Braves de Valleyfield Junior AAA relatif au versement d'une aide financière dans le cadre de l'opération du maintien des activités hivernales
- 10.5 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive pour la communauté Saint-Pie-X pour la location de locaux
- 10.6 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive pour la location de locaux
- 10.7 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus pour la location de locaux
- 10.8 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile pour la Communauté Saint-Esprit pour la location de locaux
- 10.9 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile pour la location de locaux

11. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 11.1 Acquisition d'une servitude le long de la propriété sise sur le lot 3 595 592 dans le cadre du renforcement du réseau d'aqueduc dans le secteur Grande-Île
- 11.2 Approbation des nouvelles configurations relatives à la circulation et au stationnement sur le boulevard du Havre et sur les rues Maden et Dufferin

- 11.3 Approbation des nouvelles configurations relatives à la circulation et au stationnement sur le chemin Larocque et sur la rue Saint-Théodore
12. **SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**
- 12.1 Acceptation de plusieurs ententes d'acquisition dans le cadre du projet de réaménagement et de desserte en infrastructures municipales des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est
- 12.2 Mandat à une firme de consultants en environnement pour préparer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour requalifier certains milieux humides présents dans le carrefour autoroutier 30-530
- 12.3 Vente d'une partie du lot 1472 situé rue des Rossignols à monsieur Yan Castonguay
13. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
- 13.1 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la réfection de l'édifice Paul-Marleau
14. **APPELS D'OFFRES**
- 14.1 Appel d'offres 2010-34 : procureur de la cour municipale
- 14.2 Appel d'offres 2010-38 : coupe de gazon dans le secteur Saint-Timothée
15. **INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
- 15.1 Invitation à soumissionner 2010-ENV-26 : service de conciergerie au 275, rue Hébert
- 15.2 Invitation à soumissionner 2010-FIN-33 : fournitures de bureau 2011
- 15.3 Invitation à soumissionner 2010-SRC-31 : coupe de gazon dans le secteur Grande-Île
16. **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
- 16.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 002-03 modifiant le Règlement 002 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
- 16.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 018-01 modifiant le Règlement 018 relatif au contrôle et à la garde des petits animaux
- 16.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 058-13 modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité
- 16.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 207 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2011
- 16.5 Dispense de lecture et adoption du Règlement 208 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires
17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
18. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
19. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2010-12-625

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2010, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2010 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2010

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2010, de la séance extraordinaire du 24 novembre 2010 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2010 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 9 décembre 2010;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2010, de la séance extraordinaire du 24 novembre 2010 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2010, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2010-12-626 CONTRIBUTION AU CONGRÈS DU FORUM JEUNESSE

ATTENDU QUE les 21 Forums jeunesse québécois tiendront du 13 au 15 mai 2011 leur congrès annuel à Salaberry-de-Valleyfield, à l'Hôtel Plaza Valleyfield et centre municipal de congrès;

ATTENDU QUE cette organisation rassemble les intervenants jeunesse issus à la fois du secteur privé et du secteur public impliqués dans les Forums de tout le Québec;

ATTENDU QUE l'événement, parrainé par la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, représente la réservation d'une centaine de chambres pendant deux nuits et le nombre total de participants s'élève à près de 300 personnes;

ATTENDU QUE le Forum jeunesse de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent a déposé à la Ville une demande de contribution financière de 20 000 \$;

VU la recommandation favorable de la conseillère au développement à la Direction générale d'octroyer une contribution de 10 000 \$ audit organisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise une contribution de 10 000 \$ au Forum jeunesse de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent à titre de ville hôte pour la tenue de l'événement provincial d'un congrès de l'Avenir des Jeunes Innovateurs Regroupés en Région (AJIRR), les 13, 14 et 15 mai 2011, à l'Hôtel Plaza Valleyfield;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 4 000 \$ à même le poste budgétaire 13-620-03-970 et un transfert budgétaire de 1 000 \$ à même le poste budgétaire 13-710-01-312 pour l'année 2010 ainsi qu'un transfert budgétaire de 2 500 \$ à même le poste budgétaire 13-790-02-974 pour l'année 2011.

ADOPTÉ

2010-12-627 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DU VIEUX CANAL DE BEAUHARNOIS POUR LA GESTION DU THÉÂTRE D'EAU OHNEKA

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Société du vieux Canal de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'exploitation du petit bassin d'eau du vieux Canal de Beauharnois dans le cadre de la présentation du théâtre d'eau 2011;

VU la recommandation du directeur général d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Société du vieux Canal de Beauharnois relatif à l'exploitation du petit bassin dans le cadre de la présentation du théâtre d'eau Ohneka organisé par l'organisme Héritage Maritime Canada, pour l'année 2011;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière maximale de 290 000 \$ à la Société du vieux Canal de Beauharnois;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-12-628 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'HÔTEL PLAZA ET LA COMPAGNIE 9121-1466 QUÉBEC INC. RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE ET HUMAINE AINSI QU'À L'UTILISATION DU BELVÉDÈRE DU JARDIN DES ÉLÉMENTS

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la compagnie 9121-1466 Québec inc., l'Hôtel Plaza Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine ainsi qu'à l'utilisation du belvédère du Jardin des éléments pour la tenue d'événements à la demande de leur clientèle diverse, pour les années 2011 et 2012;

VU la recommandation du directeur général d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la compagnie 9121-1466 Québec inc. et l'Hôtel Plaza Valleyfield à utiliser le Jardin des éléments à des fins de réceptions et à y servir des consommations d'alcool et de nourriture, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, aux conditions suivantes :

- que les clients demandent et obtiennent tous les permis nécessaires à la tenue de l'événement (permis de service d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec);
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie de la municipalité soient respectées (certificat de sécurité à obtenir), notamment au niveau de la sécurité par rapport aux différentes dénivellations;
- que les activités soient, selon la disponibilité des lieux, autorisées par la Direction générale de la Ville;
- que l'Hôtel Plaza Valleyfield se porte responsable des lieux durant l'activité et détienne une assurance adéquate à cet effet, c'est-à-dire d'au moins deux (2) millions de dollars et que la Ville y apparaisse comme coassurée;

- que les lieux soient adéquatement nettoyés par l'Hôtel Plaza Valleyfield à la fin de chaque activité;
- que l'Hôtel Plaza Valleyfield s'engage à appliquer des gestes écoresponsables dans le cadre de ses activités;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière maximale de 50 000 \$ à l'Hôtel Plaza Valleyfield;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité ainsi que toute entente relative à la mise en vigueur de ce projet, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-12-629 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME CYNTHIA MAC DOUGALL AU POSTE DE TECHNICIENNE EN PRÉVENTION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre de démission formulée par M^{me} Cynthia Mac Dougall, technicienne en prévention au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M^{me} Cynthia Mac Dougall au poste de technicienne en prévention au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 3 décembre 2010;

QUE le conseil municipal remercie M^{me} Mac Dougall pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2010-12-630 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE STAGES

ATTENDU QUE les demandes de stages à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield sont de plus en plus nombreuses;

ATTENDU QUE les institutions scolaires ont modifié leur programme;

CONSIDÉRANT les nouveaux besoins de la municipalité en matière de recrutement et de relève;

VU le dépôt devant ce conseil d'un nouveau document relatif à la politique de stages de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte la politique de stages telle que soumise en le document déposé devant ce conseil par le Service des ressources humaines.

ADOPTÉ

2010-12-631 NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une technicienne en géomatique au Service de l'ingénierie, à la suite du départ de M. Steve Lafontaine;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Joanie Desgroseillers au poste de technicienne en géomatique au Service de l'ingénierie;

QUE la date de nomination et d'affectation de M^{me} Desgroseillers à ce poste soit prévue à compter du 15 décembre 2010;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Desgroseillers soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2010-12-632 NOMINATION D'UN MEMBRE ADDITIONNEL AU COMITÉ DE RETRAITE

VU les modifications apportées au Règlement 002 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin d'y inclure le groupe d'employés pompiers;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines de procéder à la nomination d'un membre additionnel représentant l'employeur, conformément à l'article 11.1.2 dudit règlement;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M. Alain Gagnon, directeur du Service du greffe et greffier, afin d'agir au sein du comité de retraite à titre de membre représentant l'employeur.

ADOPTÉ

2010-12-633 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2010

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de novembre 2010;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 7 décembre 2010 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de novembre 2010.

ADOPTÉ

2010-12-634 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat à intervenir entre la firme Groupe Santé Physimed et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au renouvellement du contrat de gestion du programme d'aide au personnel, pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature dudit contrat;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Groupe Santé Physimed afin de poursuivre la mise en œuvre du programme d'aide au personnel et conclue une entente à ces fins couvrant la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011;

QUE les honoraires reliés à ce mandat soient de 4 582 \$, taxes en sus;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat à cet effet.

ADOPTÉ

2010-12-635 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2011

VU les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

VU le dépôt devant de conseil du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2011;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2011, tel que préparé par le directeur du Service du greffe et greffier.

ADOPTÉ

2010-12-636 RENOUELEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adhéré, à la séance du conseil du 16 novembre 2004, au regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes d'agglomération II de l'Union des municipalités du Québec;

VU les recommandations des consultants de la firme Optimum Actuaire & Conseillers inc. pour le regroupement, à la suite de l'analyse des soumissions déposées pour l'achat d'assurances de biens, bris de machines, responsabilités primaire et complémentaire, délits et automobile des propriétaires, ainsi que pour le renouvellement de l'assurance responsabilité municipale;

ATTENDU QUE les recommandations des consultants de la firme Optimum Actuaire & Conseillers inc. furent acceptées par les membres du regroupement d'assurances des villes d'agglomération II, le 26 novembre 2010;

VU la recommandation de la coordonnatrice administrative au Service du greffe de procéder au renouvellement des assurances de dommages de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate la firme BFL Canada inc., par l'entremise des consultants Optimum Actuaire & Conseillers inc., firme de consultants recommandée par les membres du comité du regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes d'agglomération II de l'Union des municipalités du Québec, pour l'achat d'assurances de biens, bris de machines, responsabilités primaire et complémentaire, incluant la Société du Vieux Canal de Beauharnois, délits et automobile des propriétaires ainsi que pour le renouvellement de l'assurance pour la responsabilité municipale, pour la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011, pour un montant de 132 933,09 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2010-12-637 AVENANT AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE LA SALLE ALBERT-DUMOUCHEL INTERVENU AVEC VALSPEC INC.

ATTENDU QUE Valspec inc. a requis de la Banque Nationale du Canada le refinancement de trois (3) prêts pour un terme de 60 mois avec un amortissement de vingt (20) ans;

ATTENDU QUE la Banque demande que la Ville se porte garante des obligations de Valspec inc. et confirme notamment son engagement à racheter les équipements de Valspec;

ATTENDU QUE le contrat initial convenu avec Valspec inc. était pour une durée de vingt (20) ans, soit du 1^{er} janvier 2001 au 30 juin 2021;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger ce contrat pour une période additionnelle de dix (10) ans;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'autoriser la signature dudit avenant;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, un avenant au contrat d'exploitation de la salle Albert-Dumouchel intervenu avec Valspec inc., en 2001, afin que la durée de ce contrat soit prolongée de dix (10) ans, soit jusqu'au 30 juin 2031, ainsi que tout document pertinent à la présente;

QUE cette résolution remplace la résolution 2010-11-564;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que celui-ci constate l'engagement de la Ville envers la Banque Nationale du Canada et Valspec inc.

ADOPTÉ

2010-12-638 DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

ATTENDU QUE certaines infractions pénales relevant du Directeur des poursuites criminelles et pénales sont traitées par le procureur de la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres 2010-34 relatif à l'octroi d'un mandat pour agir à titre de procureur de la cour municipale, M^e Nancy Lecompte agira à titre de procureur de la cour municipale commune de Salaberry-de-Valleyfield et que M^e Stéphanie Labelle agira à titre de substitut;

ATTENDU QU'il est pertinent de requérir du Directeur des poursuites criminelles et pénales les autorisations nécessaires pour autoriser celles-ci à agir en son nom;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE demande soit formulée au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin d'autoriser M^e Nancy Lecompte, procureur attitré, à représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales pour les infractions pénales traitées devant la cour municipale commune de Salaberry-de-Valleyfield;

QU'une demande au même effet soit formulée pour M^e Stéphanie Labelle, substitut au procureur attitré de la cour municipale commune de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2010-12-639 DIVERSES AUTORISATIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA TENUE DES JEUX DU QUÉBEC, HIVER 2011

ATTENDU QUE, pour la période des Jeux du Québec, hiver 2011, il est nécessaire d'adopter des mesures particulières relatives au stationnement pour certains secteurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de la tenue des Jeux du Québec, hiver 2011, il est pertinent d'accorder une autorisation générale spéciale aux bénévoles de l'organisation locale afin de prendre les mesures requises permettant d'établir des zones réservées de stationnement et de débarcadère pour les véhicules réservés au transport des athlètes et bénévoles;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield décrète que le stationnement de tout autre véhicule que ceux réservés au transport des athlètes et bénévoles est interdit dans les zones établies et qu'il accorde le pouvoir de procéder au remorquage, aux frais du propriétaire, de tout véhicule en contravention;

QUE le conseil municipal prévoit une mesure de tolérance pour les citoyens vivant dans le quadrilatère du cégep de Valleyfield, de la Cité des Arts et des Sports, de l'aréna Salaberry et de l'école Edgar-Hébert, ainsi qu'aux abords de l'école de la Baie Saint-François, du centre civique de Bellerive et de l'aréna secteur Saint-Timothée afin que le stationnement de tout véhicule soit permis en tout temps, nonobstant les limites de durée de stationnement existantes à proximité des lieux;

QU'à cet effet, des mesures permettant de rendre inopérante la signalisation seront réalisées.

ADOPTÉ

2010-12-640 ADOPTION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir les règles concernant les acquisitions de biens et services;

VU le dépôt devant ce conseil d'un document relatif à la politique concernant les acquisitions de biens et services de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte la politique concernant les acquisitions de biens et services de la municipalité telle que soumise en le document déposé devant ce conseil par le Service des finances et de l'informatique.

ADOPTÉ

2010-12-641 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

VU l'obligation pour la municipalité d'adopter une politique de gestion contractuelle, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

VU le dépôt devant ce conseil d'un document relatif à la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte la politique de gestion contractuelle telle que soumise en le document déposé devant ce conseil par le Service des finances et de l'informatique.

ADOPTÉ

2010-12-642 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 146 TOTALISANT 8 735 549,68 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 25

La liste des comptes numéro 146 et la liste des chèques annulés numéro 25 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 146 totalisant 8 735 549,68 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 25 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 6 DÉCEMBRE 2010

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 6 décembre 2010 est déposé devant ce conseil.

2010-12-643 CONVENTION MULTIPARTITE DE FINANCEMENT VISANT LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DU PONT JEAN-DE-LALANDE AVEC LA SOCIÉTÉ DU VIEUX CANAL DE BEAUHARNOIS ET LE CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DESJARDINS

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est propriétaire du site historique situé sur les lots 3 819 187, 3 819 716, 3 820 918 et 3 819 847 du cadastre du Québec et 101-2, 101-3 et 101-5 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, soit le vieux Canal de Beauharnois;

ATTENDU QUE le projet de réouverture et de mise en valeur du vieux Canal connaît un franc succès et est devenu un produit d'appel touristique important et un élément de fierté pour la communauté de Salaberry-de-Valleyfield et que le projet de restauration et de mise en valeur du pont Jean-de-Lalande vient bonifier cette réouverture par l'ajout d'une infrastructure culturelle d'importance;

ATTENDU QUE la mission principale de la Société du vieux Canal de Beauharnois est de promouvoir le vieux Canal de Beauharnois et ses activités dans le but d'accroître et de maintenir un achalandage sur le site et de participer ainsi au développement récréotouristique de la ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE dans le cadre du mandat d'animation confié à la Société du vieux Canal de Beauharnois, il est pertinent de préciser que la Ville loue à la Société la structure architecturale désignée comme étant le pont Jean-de-Lalande pour une période de dix (10) ans;

VU le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine intervenu le 30 août 2010 entre la Ville et la Société du vieux Canal de Beauharnois;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de ladite convention;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la signature d'une convention multipartite relativement au financement des travaux de restauration et de mise en valeur du pont Jean-de-Lalande avec la Société du vieux Canal de Beauharnois et le Centre financier aux entreprises Desjardins représentant les caisses Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield et de Notre-Dame de Bellerive;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention précitée ainsi que tout document relatif à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-12-644

DIVERSES AUTORISATIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA VILLE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD LORS DE LA TENUE DES JEUX DU QUÉBEC, HIVER 2011

ATTENDU QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec Beauharnois – Salaberry-de-Valleyfield, hiver 2011 constitue un événement marquant pour la municipalité, et ce, à plusieurs niveaux;

ATTENDU QUE la lancée médiatique entre autres créée par la tenue de ces Jeux constitue une occasion privilégiée pour donner à la population campivallensienne une occasion de célébrer la richesse culturelle de notre ville et par le fait même, de renforcer le sentiment d'appartenance à sa ville;

ATTENDU QUE le projet vise à créer une zone d'animation autour de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE ces activités nécessiteront la fermeture du stationnement de l'hôtel de ville et de certaines rues;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'offrir aux citoyens de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'aux visiteurs une programmation culturelle complémentaire au centre-ville reflétant tout à fait notre réalité et d'autoriser diverses activités dans le cadre de ces Jeux;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de diverses activités dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2011, qui se tiendront du 25 février au 5 mars 2011, statue sur la circulation, la fermeture de rues et le stationnement dans les rues de la municipalité et accorde les autorisations nécessaires à la tenue de ces activités, selon l'horaire et les conditions inscrits dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

QUE le conseil municipal accorde une contribution financière de 47 300 \$ pour la tenue de ces activités;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 5 000 \$ du poste budgétaire 13-790-03-451 au poste budgétaire 13-790-02-974 pour l'année 2010 et un transfert budgétaire de 4 000 \$ du poste budgétaire 13-790-03-451 au poste budgétaire 13-790-02-974 pour l'année 2011.

ADOPTÉ

2010-12-645 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE AFIN D'Y INTÉGRER LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre aux représentants dûment nommés d'entamer une démarche en lien avec la mise à jour de la politique familiale et d'y intégrer la démarche MADA (Municipalité amie des aînés);

ATTENDU QUE de plus, la démarche MADA peut s'intégrer dans la politique familiale et qu'elle est une façon concrète pour les municipalités d'adapter leur milieu de vie à la réalité des aînés et d'encourager un vieillissement actif;

CONSIDÉRANT l'intégration par le ministère de la Famille et des Aînés de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) à l'intérieur du « Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés »;

ATTENDU QUE la municipalité a pris résolution de réaliser simultanément la démarche MADA;

ATTENDU QUE M^{me} Annie Jalbert-Desforges, coordonnatrice à la vie communautaire, est habilitée à présenter les demandes de soutien financier pour la mise à jour de la politique familiale et pour la réalisation de la démarche MADA et à signer les protocoles d'entente qui en découlent, si nécessaire;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire de permettre aux représentants dûment nommés afin de siéger au comité de la politique familiale, d'entamer une démarche en lien avec la mise à jour de cette politique familiale et d'y intégrer la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie les mandats des membres du conseil, fonctionnaire et citoyen mentionnés ci-après pour représenter la municipalité auprès du comité de travail sur la politique familiale et la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), à savoir :

- M. le conseiller Jacques Smith (responsable des questions familiales et de la démarche MADA);
- M^{me} la conseillère Louise Sauvé;
- M^{me} Annie Jalbert-Desforges, coordonnatrice à la vie communautaire, responsable de la politique familiale et de la démarche MADA;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate M^{me} Annie Jalbert-Desforges pour faire les demandes de financement nécessaires auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour la mise à jour de la politique familiale et pour la démarche MADA et l'autorise à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pertinent à la présente.

ADOPTÉ

2010-12-646

MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU AVEC LE CLUB DE HOCKEY LES BRAVES DE VALLEYFIELD JUNIOR AAA RELATIF AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DU MAINTIEN DES ACTIVITÉS HIVERNALES

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre le Club de hockey Les Braves de Valleyfield Junior AAA (4526881 Canada inc.) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi de ressources matérielles, pour une période de cinq (5) ans, à la suite de la vente de ce club de hockey, lors de la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2010;

ATTENDU QUE le club de hockey a été vendu à M. Michel Levasseur et qu'il y a lieu de conclure un nouveau protocole d'entente, conformément à l'article 6.2 du protocole d'entente intervenu avec le Club de hockey Les Braves de Valleyfield Junior AAA (4526881 Canada inc.);

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature d'un nouveau protocole d'entente afin d'autoriser les modifications demandées par cet organisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un nouveau protocole d'entente avec le Club de hockey Les Braves de Valleyfield relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi de ressources matérielles, pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2015, afin de procéder au changement de signataire, soit M. Pierre Rochefort au lieu de M. Michel Levasseur, et d'appellation du Club, soit Club de hockey Les Braves de Valleyfield au lieu de Club de hockey Les Braves de Valleyfield Junior AAA (4526881 Canada inc.);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente daté du 14 décembre 2010.

ADOPTÉ

2010-12-647

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE IMMACULÉE-CONCEPTION DE BELLERIVE POUR LA COMMUNAUTÉ SAINT-PIE-X POUR LA LOCATION DE LOCAUX

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Immaculé-Conception de Bellerive pour la communauté Saint-Pie-X et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Pie-X;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive pour la communauté Saint-Pie-X relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Pie-X, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, au coût de 3 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-12-648 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE IMMACULÉE-CONCEPTION DE BELLERIVE POUR LA LOCATION DE LOCAUX

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Notre-Dame de Bellerive;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Notre-Dame de Bellerive, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, au coût de 4 200 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-12-649 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS POUR LA LOCATION DE LOCAUX

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Sacré-Cœur;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Sacré-Cœur, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, au coût de 5 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-12-650 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-CÉCILE POUR LA COMMUNAUTÉ SAINT-ESPRIT POUR LA LOCATION DE LOCAUX

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile pour la communauté Saint-Esprit et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Esprit;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile pour la communauté Saint-Esprit relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Esprit, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, au coût de 16 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-12-651 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-CÉCILE POUR LA LOCATION DE LOCAUX

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location de locaux situés au sous-sol de la cathédrale;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile relatif à la location de locaux situés au sous-sol de la cathédrale, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, au coût de 1 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-12-652 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE LE LONG DE LA PROPRIÉTÉ SISE SUR LE LOT 3 595 592 DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE SECTEUR GRANDE-ÎLE

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'aqueduc du secteur Grande-île, une entente est intervenue avec la compagnie 9223-5225 Québec inc. afin que la municipalité puisse acquérir une servitude permettant

l'installation d'une conduite d'aqueduc reliant le boulevard Mgr-Langlois et la rue Gosselin, le long de la propriété portant le numéro de lot 3 595 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie d'autoriser l'acquisition de cette servitude sur ledit lot situé au 1325, boulevard Mgr-Langlois, tel que stipulé en l'entente intervenue avec la compagnie 9223-5225 Québec inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine l'entente intervenue entre la compagnie 9223-5225 Québec inc. (M. Michel Lalonde) et M. Alain Gagnon, greffier, le 29 novembre 2010 et autorise l'acquisition d'une servitude permanente sur le lot 3 595 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie de 1 499,1 mètres carrés, de ladite compagnie, dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'aqueduc du secteur Grande-île, pour un montant de 45 000 \$, taxes en sus;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la municipalité;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 55 000 \$ à même le surplus réservés-travaux de réfection des infrastructures pour l'acquisition de cette servitude et le paiement des frais légaux associés;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte ainsi que tout document relatifs à la présente à intervenir devant M^e Yvon Vinet, notaire, lequel acte devant souligner les servitudes à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-12-653 APPROBATION DES NOUVELLES CONFIGURATIONS RELATIVES À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT SUR LE BOULEVARD DU HAVRE ET SUR LES RUES MADEN ET DUFFERIN

ATTENDU QUE la rénovation des rues Maden, Dufferin et du boulevard du Havre au cours de l'année 2010 a fait en sorte que la configuration de la circulation et des stationnements a été améliorée;

ATTENDU QUE le stationnement sur rue du côté nord de la rue Dufferin a été éliminé au profit d'une bande de verdure entre la rue Maden et la rue King;

ATTENDU QUE sur la rue Maden, un feu de circulation est installé à l'intersection de la rue Notre-Dame et qu'un stationnement d'une durée limitée à 30 minutes doit être prévu à l'intersection de la rue Notre-Dame et que le stationnement doit être interdit sur la nouvelle portion de la rue Notre-Dame, à l'est de la rue Maden;

ATTENDU QUE l'arrêt à l'intersection de l'entrée du centre commercial (le commerce Tigre géant et du magasin Les Marchés Pilon-McKinnon IGA) doit être maintenu jusqu'à l'ouverture du nouveau magasin IGA puisque le feu de circulation à l'intersection de la rue Moco ne sera installé qu'au cours de l'année 2011;

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie relative à l'approbation des plans présentant les nouvelles configurations de même que les arrêts et les interdictions de stationner qui permettront une gestion fluide et sécuritaire des déplacements dans ces secteurs;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les nouvelles configurations de chaussées sur les rues Maden, Dufferin et le boulevard du Havre, tel que présenté sur les plans numéros 10-169 et 10-169-1 préparés par le Service de l'ingénierie, en date du mois de décembre 2010.

ADOPTÉ

2010-12-654 APPROBATION DES NOUVELLES CONFIGURATIONS RELATIVES À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT SUR LE CHEMIN LAROCQUE ET SUR LA RUE SAINT-THÉODORE

ATTENDU QUE la rénovation du chemin Larocque et de la rue Saint-Théodore au cours de l'année 2010 a fait en sorte que la configuration de la circulation et des stationnements a été améliorée, nécessitant une modification de la signalisation à cet endroit;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation des plans présentant les nouvelles configurations de même que les arrêts et les interdictions de stationner qui permettront une gestion fluide et sécuritaire des déplacements dans ces secteurs;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les nouvelles configurations de chaussées sur le chemin Larocque et la rue Saint-Théodore, tel que présenté sur les plans numéros 10-168 et 10-168-1 préparés par le Service de l'ingénierie, en date du mois de décembre 2010.

ADOPTÉ

2010-12-655 ACCEPTATION DE PLUSIEURS ENTENTES D'ACQUISITION DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE DESSERTE EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'accepter les ententes d'acquisition pour les propriétés sises dans le secteur Pointe-Meloche dans le cadre des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'accepter les ententes d'acquisition déposées par les personnes mentionnées ci-après, et selon les renseignements inscrits, dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est :

Nom	Lot	Matricule	Superficie (mètres carrés)	Montant
Secteur Pointe-Meloche				
Robert Tremblay (servitude)	3 245 277	5617-74-9523	80,3	865
Secteur Grande-Île est				
Julie Allard	3 245 059	5416-79-5949	167,3	1 530 \$
Michèle Lapierre Alain Thibert	4 667 000 (3 245 068)	5416-99-6358	296,0	5 580 \$
Édith Cantin André Hamelin	3 245 084	5516-09-9543	365,8	6 900 \$
Denis Rochon	3 245 043	5416-88-0681	26,2	495 \$
Larry Sinray et al. (servitude)	3 244 937	5516-65-4001	460,1	4 210 \$
Gilles Miron (servitude)	3 245 103	5517-20-5960	162,4	1 530 \$
TOTAL :				21 110 \$

QUE la Ville retienne les services professionnels de M^e Yvon Vinet, notaire, pour la rédaction des actes d'achat des terrains mentionnés dans les ententes d'acquisition formulées par les personnes concernées;

QUE le conseil municipal convienne d'acquérir une servitude sur le lot 3 245 277 appartenant à M. Robert Tremblay, une servitude sur le lot 3 244 937 appartenant à Larry Sinray et al. et une servitude sur le lot 3 245 103 appartenant à M. Gilles Miron;

QUE les frais afférents à ces transactions soient assumés par la Ville;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 26 000 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans pour l'acquisition desdites propriétés, ainsi que les frais afférents à ces transactions, si nécessaire;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les actes d'achat précités et tout document relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-12-656

MANDAT À UNE FIRME DE CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT POUR PRÉPARER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR REQUALIFIER CERTAINS MILIEUX HUMIDES PRÉSENTS DANS LE CARREFOUR AUTOROUTIER 30-530

ATTENDU QU'à l'été 2010, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield recevait une décision positive de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur sa demande d'exclusion de 16,7 hectares de terrain situé dans la zone agricole; cette superficie étant notamment nécessaire pour aménager le nouveau chemin de la carrière Dolomite;

CONSIDÉRANT l'exclusion de terrains de la zone agricole du secteur du Carrefour 30/530;

ATTENDU QU'à la suite de l'exclusion, plusieurs études de terrains ont été réalisées pour amorcer la planification détaillée finale du carrefour 30/530 dans la partie récemment exclue;

ATTENDU QUE l'une de ces études était la caractérisation des milieux naturels et qu'elle révèle la présence de milieux humides;

VU la recommandation du conseiller en aménagement au Service de l'urbanisme et des permis d'amorcer rapidement la préparation de la demande complète de certificat d'autorisation pour le secteur complet et de procéder à la préparation d'un concept de conservation de ce secteur;

VU l'offre de service de la firme de consultants en environnement SAGIE inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de consultants en environnement SAGIE inc. pour la préparation d'une analyse stratégique du projet du carrefour autoroutier 30/530 afin d'influencer le concept de développement pour limiter les perturbations sur les milieux naturels, conserver les liens fonctionnels et protéger au mieux les milieux et les espaces de grands intérêts, tout en permettant un développement industriel fonctionnel et viable, pour un montant de 13 000 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 7 décembre 2010;

QUE la Ville mandate la firme SAGIE inc. pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de requalifier certains milieux humides complétant ainsi le mandat pour la portion située dans la zone blanche;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par les représentants autorisés, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise lesdits représentants à délivrer cette attestation, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-12-657 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 1472 SITUÉ RUE DES ROSSIGNOLS À MONSIEUR YAN CASTONGUAY

ATTENDU QUE la portion de la rue des Rossignols, située complètement au fond de celle-ci, est un bout de rue problématique où se retrouvent plusieurs nuisances;

VU la demande d'acquisition d'une partie du lot 1472 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur de la rue des Rossignols, formulée par M. Yan Castonguay;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente dudit lot;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à M. Yan Castonguay une partie du lot 1472 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur de la rue des Rossignols, d'une superficie de 36,72 mètres carrés, pour un montant de 977,67 \$, taxes en sus;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M. Castonguay;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente, lequel acte devant souligner les servitudes à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-12-658 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE L'ÉDIFICE PAUL-MARLEAU

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé à l'entrepreneur Construction Emery Paquette inc. pour la réalisation des travaux de réfection de l'édifice Paul-Marleau;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2010-19 octroyé à l'entrepreneur Construction Emery Paquette inc. pour la réalisation des travaux de réfection de l'édifice Paul-Marleau, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie, pour un montant total de 120 000 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2010-12-659 APPEL D'OFFRES 2010-34 : PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE

À la suite de l'appel d'offres 2010-34 relatif à la fourniture de services professionnels d'un procureur de la cour municipale, pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2013, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Aumais Chartrand Avocats inc. 84 543,38 \$

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme Aumais Chartrand Avocats inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme Aumais Chartrand Avocats inc. un contrat pour les services professionnels de procureur de la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield, laquelle firme appointe M^e Nancy Lecompte pour agir à titre de procureur principal et M^e Stéphanie Labelle pour agir à titre de substitut, pour un montant total de 84 543,38 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-34.

ADOPTÉ

2010-12-660 APPEL D'OFFRES 2010-38 : COUPE DE GAZON DANS LE SECTEUR SAINT-TIMOTHÉE

À la suite de l'appel d'offres 2010-38 relatif à la coupe de gazon et l'entretien des espaces verts dans le secteur Saint-Timothée, pour les années 2011 et 2012, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

B.L. Pelouses inc.	102 948,77 \$
Les Jardins W. G. Charlebois inc.	108 343,06 \$
Paysagiste MLG	108 359,73 \$
9049-3214 Québec inc.	109 267,51 \$
Gazon Expert	123 999,92 \$
Paysagiste Angelo De Luca inc. (9116-5761 Québec inc.)	200 119,65 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise B.L. Pelouses inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise B.L. Pelouses inc. un contrat pour la coupe de gazon et l'entretien des espaces verts dans le secteur Saint-Timothée, pour les années 2011 et 2012, pour un montant total de 102 948,77 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-38.

ADOPTÉ

2010-12-661 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-ENV-26 : SERVICE DE CONCIERGERIE AU 275, RUE HÉBERT

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-26 relative au service de conciergerie au 275, rue Hébert, pour une période de trois (3) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Blondi Nette	89 566,31 \$
Service d'Entretien SLD	93 460,50 \$
Les Services d'Entretien Valpro inc.	145 599,38 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Blondi Nette;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Blondi Nette un contrat pour le service de conciergerie au 275, rue Hébert, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, pour un montant total de 89 566,31 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-26.

ADOPTÉ

2010-12-662 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-FIN-33 : FOURNITURES DE BUREAU 2011

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-FIN-33 relative aux fournitures de bureau, pour l'année 2011, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Jamunik BuroPLUS	67,1 % d'escompte
Librairies Boyer ltée	64 % d'escompte

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Dépenses, au Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit le fournisseur Jamunik BuroPLUS;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à Jamunik BuroPLUS un contrat pour les fournitures de bureau, au pourcentage de 67,1 % d'escompte des fournitures de bureau en catalogue, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-FIN-33, représentant un montant approximatif de 28 000 \$.

ADOPTÉ

2010-12-663 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-SRC-31 : COUPE DE GAZON DANS LE SECTEUR GRANDE-ÎLE

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-SRC-31 relative à la coupe de gazon et l'entretien des espaces verts dans le secteur Grande-Île, pour les années 2011 et 2012, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Les Gazons Fairway inc.	42 463,58 \$
Les Jardins W.G. Charlebois inc.	43 160,06 \$
Paysagement des Rochers	47 136,60 \$
Gazon Expert	52 000,00 \$
B.L. Pelouses inc.	56 645,19 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Gazons Fairway inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Les Gazons Fairway inc. un contrat pour la coupe de gazon et l'entretien des espaces verts dans le secteur Grande-Île, pour les années 2011 et 2012, pour un montant total de 42 463,58 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-SRC-31.

ADOPTÉ

2010-12-664 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 002-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 002 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QU'une copie du Règlement 002-03 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 002-03 modifiant le Règlement 002 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2010-12-665 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 018-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 018 RELATIF AU CONTRÔLE ET À LA GARDE DES PETITS ANIMAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 018-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 018-01 modifiant le Règlement 018 relatif au contrôle et à la garde des petits animaux.

ADOPTÉ

2010-12-666 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 058-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 058 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'une copie du Règlement 058-13 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 058-13 modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité.

ADOPTÉ

2010-12-667 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 207 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011

ATTENDU QU'une copie du Règlement 207 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 207 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2011.

ADOPTÉ

2010-12-668 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 208 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 208 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 208 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2010-12-669 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 56, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 14 décembre 2010.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier